IV

LE VOCABULAIRE DE LA COULEUR

PAR J. ANDRÉ
Professeur au Lycée de Saint-Étienne

Il est toujours délicat d'exprimer la nuance propre d'un objet. La langue courante se contente souvent de périphrases ou d'à peu près : « Il tire sur le vert. » Nos impressions colorées ne sont pas unes, mais diffèrent suivant les circonstances et même suivant les individus. D'où la difficulté de l'interprétation des termes de couleur dans les langues anciennes et en particulier en latin. Il faut dans la perception des couleurs distinguer plusieurs éléments :

La couleur en soi (rouge, vert, etc.) n'est jamais saisissable à l'état pur, indépendamment de toute influence extérieure à elle, par suite de la subjectivité de nos impressions ou de l'intervention du milieu où elle se trouve. Elle correspond au degré d'absorption des radiations lumineuses par l'objet et n'est qu'une conception scientifique.

Intervient ensuite la luminosité de la couleur, qui dépend avant tout de la nature de la source lumineuse, suivant, par exemple, que l'éclairage est naturel ou artificiel, l'objet frappé ou non par le soleil. La lumière produit une variation continuelle de l'effet coloré qui se modifie avec l'heure du jour et même par la simple vue de l'objet sous un autre angle, comme dans la peinture impressionniste. La luminosité d'un objet peut frapper davantage que sa teinte propre, et deux choses de couleur différente, mais de luminosité semblable, être désignées par le même terme : *niger* marque à la fois le vert foncé du chêne (Virg., *Buc.* 6, 54 : ilice sub nigra) et le violet foncé de la violette (*Buc.* 10, 39 : et nigrae uiolae sunt) ; *albescere* s'emploie pour la moisson mûrissante (Ov., *Fast.* 5, 357), au lieu de l'habituel *flauescere*, comme pour l'écume blanche de la mer (Ov., *Met.* 11, 480). Il s'agit là de marquer un certain degré de luminosité du jaune.

La notion de pureté absolue de la couleur n'existe pas. Il n'y a

dans celles que nous percevons que des degrés de pureté. Chacune est plus ou moins mêlée de lumière blanche, c'est-à-dire impure, puisqu'elle est la résultante de toutes les autres. Le spectre d'une couleur naturelle ou artificielle, au lieu d'être un, donne lui-même des radiations diversement colorées. Suivant la quantité de lumière blanche qu'il contient, un « jaune » paraîtra « gris jaunâtre » ou « jaune rougeâtre ». Aussi plusieurs termes de sens différent peuvent-ils qualifier un même objet, si l'on met l'accent sur telle ou telle des nuances qui entrent dans la composition de la couleur considérée. Ainsi le feuillage de l'olivier est-il *pallens* (Virg., *Buc.* 6, 54), *canens* (Ov., *Met.* 6, 81), *uiridis* (Virg., *Aen.* 5, 494), *glaucus* (Stace, *Theb.* 2, 99), *caerulus* (Lucr. 5, 1374) et même *flauus* (Virg., *Aen.* 5, 309).

Il faut, enfin, considérer le degré de subjectivité. La disposition d'esprit préexistant à un spectacle ou les sentiments éprouvés en sa présence influent sur la qualité de la vision. Platon (Théétète 153 d) a déjà exposé la théorie de la relativité de la couleur : ἄλλῳ ἀνθρώπῳ ἆρ' ὅμοιον καὶ σοὶ φαίνεται ὁτιοῦν ; « Est-il une chose qui soit la même pour un autre homme et pour toi? » Ainsi s'explique la préférence pour certains termes et la fréquence des « noirs », « gris » et « violâtres » dans le roman naturaliste, en particulier dans celui de Zola. Il s'agit d'une modification de la nature de la perception. Pour quiconque, une jeune fille sera ***nigra***, « noire, noiraude », de teint. Pour l'amant que son amour porte à l'indulgence, elle sera *fusca* « brune » (Ov., *Ars Am.* 2, 657) ou *melichrus* (Lucr., 4, 1160) « couleur de miel ». Il a vu en elle une autre teinte que celle qui existe réellement.

Ainsi toute couleur se présente sous un triple aspect qui n'est jamais le sien propre. Dans la nature, elle ne nous parvient pas à l'état d'intégrité que la science conçoit et réalise, mais modifiée, altérée par des circonstances d'ordre physique ou psychologique.

I

Cette difficulté de saisir les nuances des couleurs et de les exprimer est commune à tous les individus et à tous les peuples. Les Grecs et les Latins n'y ont point échappé, et l'étude de leur vocabulaire permet dans ce domaine deux constatations essentielles :

Il nous sera utile de considérer la poésie grecque ancienne,

puisque l'épopée romaine s'inspire de l'épopée homérique et que les premières œuvres littéraires latines furent des imitations. Or, nous y remarquons soit l'absence de termes de couleur dans les descriptions, soit leur aspect conventionnel ou borné à des formules dont l'emploi paraît plus souvent déterminé par la commodité métrique que par le souci de pittoresque [1] ; d'ailleurs, les épithètes épiques, comme γλαυκόν, κυάνεον, marquent davantage l'éclat d'une teinte que cette teinte elle-même [2]. En latin, de Lucrèce à Ovide, le nombre des termes de couleur s'est considérablement accru.

A ce manque de couleurs s'ajoute l'imprécision des termes employés, chacun d'eux présentant une extension bien plus large qu'en français. Alors que, dans notre langue, cette extension va du pâle au foncé seulement et qu'entre le jaune et le rouge nous intercalons l'orange sans user des deux premiers mots pour désigner ce dernier, le grec κυάνεον se dit du noir, couleur de deuil (*Il.* 24, 94), ou du bleu des yeux (*Od.* 12, 60). Le latin présente aussi cette absence de délimitation nette entre deux teintes que nous avons l'habitude de séparer au point de les désigner par des termes distincts : *croceus*, signifiant originairement « jaune safran », a le sens d' « orange, rouge orangé » en tant qu'épithète de l'Aurore (cf. *Eleg. in Maec.* 1, 123, où il est joint à *puniceus* v. 124, *roseus* v. 125 et *purpureus* v. 126) ; il qualifie aussi les cheveux blonds d'Ariane (Ov., *Ars Am.* 1, 528) pour lesquels Catulle (64, 63 ; 66, 62) use de *flauus*. Si les termes désignant uniquement le violet sont rares, c'est que *purpureus* marque aussi bien le violet (Ov., *Ars Am.* 3, 181 purpureas amethystos) que le rouge sombre de la pourpre d'un manteau royal (Tite-Live, 27, 4). De cette extension de sens mal comprise viennent nos traductions uniformes de *purpureus* « pourpre », κυάνεον « sombre » ou *flauus* « blond ».

De ce défaut de terminologie, de cette imprécision qui en résultait, du goût du genre épique grec pour les épithètes non colorées comme θαλερόν, καλόν ou μαλακόν, même dans les passages les plus propres à la description et au pittoresque, on tira, au milieu du XIX^e^ siècle, de fausses conclusions. On se demanda dans quelle mesure les couleurs perçues par nous l'étaient par les anciens. L'ab-

1. K. Müller-Boré, *Stilistische Untersuchungen zum Farbwort und zur Verwendung der Farbe in der älteren griechischen Poesie*, p. 20-21.
2. *Ibid.*, p. 61-62.

sence de certaines couleurs dans leur vocabulaire fut interprétée comme l'absence de ces mêmes couleurs dans la vision, c'est-à-dire comme un défaut de perception[1] lentement corrigé dans la suite au cours de l'évolution historique de l'humanité. Du fait que κυάνεον pouvait désigner le noir, que *caeruleus* s'appliquait aux nuages sombres (Val. Flacc. 3, 91), on conclut que le bleu n'était pas senti comme une couleur distincte des autres. On tint la déficience des épithètes pour une faiblesse physiologique et non pour un défaut de vocabulaire ; mais cette théorie darwinienne ne résista pas à l'examen du détail des faits linguistiques[2].

La question ne se pose pas tout à fait de la même façon pour le latin. La poésie grecque postérieure à Homère avait toujours, il est vrai, suivi dans une certaine mesure la tradition homérique et tenu à distance le vocabulaire plus précis de la prose. Dans la poésie latine, nous retrouvons la trace de cette imprécision, car l'imitation a toujours été un dogme et l'influence grecque s'est fait sentir en littérature plus qu'en aucun autre domaine (cf. A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, p. 190 sq.). Mais, à partir de la seconde moitié du 1er siècle avant J.-C., l'influence hellénistique domine ; or, l'alexandrinisme montre plus de goût pour la description de la beauté féminine ou des paysages par exemple. S'il y a là évolution historique, elle est de l'ordre du vocabulaire, et non physiologique. La terminologie des couleurs ira se nuançant et s'amplifiant pour des raisons de technique (métiers) ou d'art (pittoresque descriptif). Nous trouverons ces deux caractéristiques dans le vocabulaire latin de la couleur.

Des termes à sens très étendu débordent largement la place que nous réservons dans le spectre à nos couleurs précises et soigneusement délimitées. C'est le cas des mots abstraits : *uiridis*, *ruber*, etc. ; *caeruleus* / *caerulus* est vert bleuâtre (caeruleus cucumis : *Copa* 22), gris-vert (pour l'olivier : Lucr., 5, 1374), bleu d'acier (Stace, *Theb.* 4, 172), bleu-ciel (Lucr., 1, 1090), bleu-noir (caerula nox : Stace, *Silv.* 1, 6, 85)[3]. Mais ce ne sont que des nuances d'une même

1. En particulier : Gladstone, *Studies on Homer and the homeric age*, 1858 ; *Der Farbensinn*, 1878 ; Magnus, *Die geschichtliche Entwickelung des Farbensinnes*, 1877.

2. Cf. Marty, *Die Frage nach der geschichtlichen Entwickelung* (*Litterarisches Centralblatt*, 5 février 1881) ; Allen, *Der Farbensinn* (*ibid.*, 19 février 1881) ; W. Schultz, *Das Farbenempfindungssystem der Hellenen*.

3. K. E. Goetz, *Waren die Römer blaublind?* (*Archiv für lateinische Lexicologie und Grammatik*, t. XIV, 1905, p. 75-88 ; t. XV, 1908, p. 527-547).

teinte, et le sens de « noir » trouve son explication dans notre « bleu marine ». Nos termes généraux aussi sont susceptibles d'une large extension, chacun d'eux englobant toutes sortes de nuances que nous caractérisons de façon plus précise si le besoin s'en fait sentir : bleu-roi, bleu-nattier, bleu-pastel, etc.

Les Latins, ici également, se plaignaient, comme Lucrèce pour la philosophie, de la déficience de leur vocabulaire. Ainsi Favorinus (Aulu-Gelle 2, 26) regrette que le latin soit moins riche que le grec en termes de couleurs. D'autre part, la notion abstraite de la couleur n'existait guère dans le peuple. Le langage courant répugne en général aux dénominations abstraites. L'homme associe bien plus volontiers tel objet coloré à un autre qu'il a fréquemment sous les yeux et qui s'est fixé dans son esprit avec un type de couleur bien établi, et c'est à un objet de ce genre qu'il se reporte pour comparer la couleur de tout objet nouveau. Aussi, à côté du vocabulaire fondamental abstrait et de sens général (*niger*, *albus*, *uiridis*, etc.), le latin s'est-il créé une terminologie plus complète et plus précise. Il est normal que les colorants usités pour la teinture ou l'art du peintre aient donné leur nom à la couleur qu'ils réalisaient : *coccinus*, *coccineus*, *coccinatus* « écarlate », de *coccum* « cochenille » ; *luteus* « jaune », de *lutum* « gaude » ; *miniatus* « vermillon », de *minium* « cinabre ». La technique influença le vocabulaire, et la différenciation des nuances provient en partie du développement de la teinture à Rome. Les teinturiers (Plaute, *Aul.* 510) se spécialisent en *uiolarii*, *flammarii*, *cerinarii*, *crocotarii*[1]. La langue s'est enrichie également d'un grand nombre de termes de comparaison, mode de formation commun à toutes les langues par composition, dérivation ou juxtaposition : grec πράσινον « vert-poireau » ; allemand myrtengrün, himmelblau ; français vert-olive. Ils abondent en latin, des mots courants comme *roseus*, *niueus*, à ceux plus rares de *orobinus* « couleur de pois chiche » ou *psittacinus* « couleur de perroquet »[2], dérivés de noms de plantes (*myrteolus*, *hyacinthinus*), d'animaux (*coracinus*, *aquilus*) ou d'objets divers (*piceus*, *cereus*). L'origine et l'usage en sont triples : poétiques, scientifiques et populaires. L'invention poétique s'est plu aux épithètes pitto-

1. Cf. Marquardt, *Das Privatleben der Römer*, p. 499 sq.

2. Cf. O. Weise, *Die Farbenbezeichnungen bei den Griechen und Römern* (*Philologus*, t. XLVI, 1888, p. 600-601). La liste, de plus de soixante termes, est incomplète, et ne comprend pas les composés en *-color*.

resques (*aureus*, *argenteus*, *igneus*) et au renouvellement des vieux clichés (cf. le remplacement de *candidus* par *niueus*, *lacteus*, *eburneus*, et *marmoreus* pour le corps humain). La langue scientifique avait besoin pour les descriptions des naturalistes ou des physiciens de termes propres rendant exactement l'impression colorée de l'objet : *buxeus* (Pline, *N. H.* 12, 30), *ferrugineus* (*Ibid.* 10, 136), *plumbeus* (*Ibid.* 11, 274), *coracinus* (Vitr. 8, 3, 33), *uiolaceus* (*Ibid.* 7, 13, 5). Enfin, le paysan italien distinguait tout naturellement les variétés de ses vignes, de ses fruits ou de ses animaux par leurs couleurs : *cerina* pruna (Pline, *N. H.* 15, 41), *cinerea* uitis (Pline, *Ibid.* 14, 42), *murinus* equus (« gris-souris », Varr., Riese 183, 5). L'apport dans la civilisation latine d'un objet nouveau servit aussi de point de départ à la création d'un terme définissant une nuance jusque-là non sentie : *cerasinus* « rouge-cerise » est postérieur à l'introduction du cerisier par Lucullus en 680 de Rome.

II

La question du sens des dénominations de couleurs n'est pas aussi simple que leur mode de création semblerait le montrer. Le sens n'est pas plus un pour les termes dérivés de colorants ou formés par comparaison que pour les épithètes fondamentales abstraites : *cereus*, *prasinus*, *niueus* marquent bien les teintes spéciales de « jaune-cire », « vert-poireau », « blanc de neige » ; mais *luteus*, s'il qualifie le soufre jaune pâle (Ov., *Met.* 15, 351), marque aussi l'orange du *flammeum* (Lucain, 2, 361). Sur un terrain où la personnalité joue un grand rôle, dans la perception, où l'évolution sémantique, les règles de stylistique, l'opposition entre la prose et la poésie interviennent également, il convient d'user de prudence et, dans la fixation définitive du sens des termes, de ne pas se laisser abuser par certaines apparences ou par certains de leurs emplois.

La poésie a la plus large part dans l'emploi du vocabulaire des couleurs, et surtout celle de l'époque d'Auguste ; son goût du pittoresque s'inspire de l'alexandrinisme, et il y a loin de la pauvreté d'Homère à la richesse de Virgile. Il faut donc lui faire une place importante dans l'étude du sens, mais en tenant compte de plusieurs faits qui tiennent à son caractère même.

Il arrive qu'en poésie l'épithète n'ajoute guère au sens du nom, soit qu'elle ne fasse qu'en souligner l'importance, comme l' « aeriae uolucres » de Lucrèce, soit qu'elle ne serve qu'à remplir le vers, devenue un moyen mécanique et monotone par sa répétition, comme l'homérique πόντου ἐπὶ γλαυκοῖο ou le « sanguis ater » de Virgile. L'épithète de couleur, semble-t-il, se prête mieux que toute autre à un tel usage, ainsi « vermeil » et « fauve » dans V. Hugo, tant par la facilité de son emploi que par ce qu'elle ajoute de pittoresque. D'autre part, la poésie use à l'égard des termes d'une liberté bien plus grande que la prose. Gardant dans leur sens ou dans leur usage une certaine distance à son égard, elle n'en offre ni la précision ni l'objectivité et se préoccupe par suite moins de conserver la stricte signification physique des termes de couleur. Elle est soumise à la tradition littéraire, et une épithète n'est parfois motivée que parce qu'elle répond à un emploi antérieur, même fort lointain, qui fait partie des règles stylistiques du genre. La mer est qualifiée de *purpureum* (Virg., *G.* 4, 373 ; Val. Flacc. 3, 422 ; Prop. 2, 26, 5), tout comme dans Homère (*Il.* 16, 391), et ce qualificatif a bien plus la triple valeur homérique d'agitation, éclat et teinte, que celle purement colorée de la prose latine. Ainsi la prose, plus technique, moins imaginative, est mieux à même de permettre de fixer le sens physique des termes. Comme, dans la question qui nous concerne, la poésie offre une multitude d'emplois, il conviendra de s'attacher davantage aux auteurs dont le scrupule nous est une garantie de précision, en particulier Virgile (Aulu-Gelle 2, 26 poeta uerborum diligentissimus ; Macr., *Sat.* 3, 2, 1, qui loue sa « uerborum proprietas »).

Nous avons vu combien les impressions colorées avaient un caractère subjectif. Dans l'interprétation du sens des termes, il faut nous garder d'introduire aussi des notions antérieures ou des préjugés. Le jaune n'était pas chez les Romains la couleur de l'envie, mais le gris-bleu (*liuor*, *liuidus* « gris-bleu de plomb ») ; *pallidus* ne signifie pas automatiquement « pâle », c'est-à-dire « blafard, blanc », mais marque parfois une couleur foncée, car il s'applique à un peuple méditerranéen au teint moins clair que le nôtre : d'où les *pallentes* uiolas (giroflées) de Virgile (*Buc.* 2, 47) et le *pallens* aurum (Sil. It. 16, 560 ; Ov., *Met.* 11, 145). Ni l'étymologie de *caeruleus* ni son emploi comme épithète du ciel ne doivent nous

induire à le traduire par notre « bleu-ciel », c'est-à-dire « bleu clair », car il s'agit du bleu intense, foncé, du ciel du Midi. De même, le français « pourpre » ne doit pas être la traduction *sine varietur* de *purpureus*, le sens de l'anglais *purple* « violet » suffirait à l'indiquer.

Quels sont maintenant les critères de la détermination du sens physique d'un terme de couleur et de sa délimitation par rapport aux couleurs voisines du spectre? Le sens n'offre pas de difficulté lorsqu'il s'agit des dérivés de noms de matières colorantes ou d'objets à coloration définie, s'ils en ont gardé la valeur originelle. Ils ne nécessitent alors le recours ni à l'étymologie ni même le plus souvent à l'étude de leurs emplois : *buxeus* « couleur de buis, jaune pâle », *coracinus* « couleur de corbeau, noir brillant ».

L'étymologie nous apporte une contribution précieuse en nous orientant vers le sens fondamental du mot. C'est le cas pour *caeruleus* (de **caelu-leus*). Le rapport entre grec πελλός « brun » et latin *pullus* et *palleo* explique certaines valeurs de ce dernier (cf. *supra*). Mais elle n'offre aucun intérêt pour les couleurs principales qui, sauf *ruber*, ne sont pas indo-européennes.

Le plus naturel serait de se reporter aux nombreuses explications ou définitions des anciens (en particulier Platon, *Timée*, 67 c à 68 e ; Aristote, *De coloribus* ; Théophraste, *De sensu*, 73-78 ; Aulu-Gelle, 2, 26). Mais, outre la fausseté de certaines étymologies (e. g. *caesia* de *caelia* : A.-Gelle, *Ibid.*), ils font provenir toutes les couleurs du mélange de deux à quatre d'entre elles. C'est ainsi que, selon Aulu-Gelle, *flauus* est une combinaison de vert, de rouge et de blanc : « Flauus contra uidetur ex uiridi et rufo et albo concretus. » Les gloses des grammairiens ont sur les textes des philosophes le double avantage de leur netteté et de l'appui des exemples : *rutilus* est parfaitement défini par Festus (320, 4) : « rutilae comae, id est non procul a rubro colore », et Varron (*L. L.* 7, 83) : « aurei enim rutili, et inde enim mulieres ualde rufae rutilae dictae ».

La valeur colorée d'un terme peut aussi être établie par notre connaissance du colorant utilisé pour la produire[1]. Vitruve (7, 14, 5) nous donne le mode de fabrication de l'*indicum* (indigo) et de la pourpre (Vitr. 7, 13, 7, et Plin., *N. H.* 9, 134 sq.). Or, la variété des

1. Cf. H. Blümner, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei den Griechen und Römern*, p. 248 sq.

teintes naturelles de la pourpre et des nuances multiples dues au mélange de sucs différents ou à l'addition d'éléments hétérogènes[1] concorde bien avec le résultat de l'étude des emplois de *purpureus* et nous donne confirmation de l'extension du sens coloré de l'adjectif du rouge au violet comme épithète du sang (Stace, *Silv.* 2, 1, 41 ; cf. Plin., *N. H.* 9, 135), du raisin (Plin., *N. H.* 14, 15 ; 14, 29) ou des violettes (Virg., *G.* 2, 95).

Le critère essentiel est sans aucun doute l'examen des emplois des termes. Nous pouvons en fixer le sens essentiel et l'extension dans le spectre en constatant l'application à tel ou tel objet de couleur déterminée et connue ; végétaux[2] et minéraux par exemple ou phénomènes atmosphériques de caractère précis. Encore, dans l'arc-en-ciel, Aristote (*Meteor.* 3, 4, 24 sq.) ne distingue-t-il que trois teintes (πράσινον, ἁλούργες et φοινικοῦν) et Sénèque cinq (*N. Q.* 1, 3, 12 : « modo caeruleas lineas, modo uirides, modo purpurae similes et luteas aut igneas »). L'emploi de qualificatifs divers pour l'Aurore et ce qui s'y rapporte : *roseus* (Tib. 1, 3, 94) ; *rubescere* (Virg., *Aen.* 3, 521) ; *purpureus* (Ov., *Am.* 1, 13, 10) ; *puniceus* (Virg., *Aen.* 12, 77) ; *luteus* (Virg., *Aen.* 7, 26) et *croceus* (Virg., *G.* 1, 447), montre que tous, et même les deux derniers, indiquent une nuance rouge.

Enfin, un terme de couleur ne vaut pas que par lui-même. Une étoffe bleu marine paraîtra noire au contact d'un bleu-ciel, mais le voisinage d'un noir lui rendra sa vraie teinte. De même, la juxtaposition de deux termes en précise et limite le sens. L'opposition *albus /ater* (Cic., *Phil.* 2, 16, 41 ; Cat., *De agr.* 157, 3, etc.) et *niger / candidus* (Virg., *Buc.* 2, 16 ; Mart. 4, 62, 1 ; *Dirae*, 99) laisse entrevoir entre les adjectifs opposés une correspondance. Le même rapport existe entre *niger* et *ater* qu'entre *candidus* et *albus* (cf. pour ces deux termes Servius *ad* Virg., *G.* 3, 82), les uns, *albus* et *ater*, marquant la couleur en soi, les autres, *niger* et *candidus*, y joignant une idée d'éclat. L'opposition peut être non plus de nature, mais de degré, du pâle au foncé par exemple dans */uscus /*

1. De Lacaze-Duthiers, *Mémoire sur la pourpre* (*Annales des sciences naturelles ; Zoologie*, t. XII, 1860, p. 1 sq.).

2. Exception faite pour les fleurs, dans une certaine mesure ; cf. la grande variété de violiers et la diversité des épithètes qui les caractérisent : *pallens* (Virg., *Buc.* 2, 47), *niger* (Virg., *Buc.* 10, 39), *purpura* (*G.* 4, 275), au point que, loin de tirer de la plante le sens de l'adjectif, c'est grâce à ce dernier que nous précisons l'espèce dont il s'agit.

niger (Ov., *Ars Am.* 2, 657-658 ; *Rem. Am.* 327), *fuscus /candidus / flauus* (Ov., *Am.* 2, 4, 40) ou *pallens /niger* (Virg., *Buc.* 4, 54).

Nous possédons donc plusieurs moyens de pénétrer le sens physique d'un terme de couleur, et lorsque entre eux s'établit un accord, il est possible d'affirmer un résultat définitif. Le sens premier de *caeruleus* « bleu du ciel méditerranéen, bleu outremer » est ainsi déterminé à la fois par l'étymologie, les explications des auteurs latins (Aulu-Gelle 2, 26 ; Servius, *ad Aen.* 7, 198), le mode de fabrication (Vitr. 7, 11 sq.) et les emplois principaux comme épithète du ciel (Lucr. « caerula coeli » 1, 1090 ; « caerula mundi » 5, 771, etc.).

* * *

Pour avoir fixé le sens physique d'un terme de couleur, délimité son extension dans le spectre, saisi ses nuances dans le clair ou dans le foncé, il ne semble pas que nous en possédions encore tout le sens. A l'impression sensible s'ajoute une valeur subjective. Les sentiments introduisent dans ces mots des nuances particulières : *luridus* ne diffère pas de *luteus* pour une seule question de teintes et la réprobation ; l'intérêt ou la pitié donnent à *liuidus* quelque chose que *caeruleus* n'a pas ; deux termes désignant une couleur absolument identique ne sont pas plus synonymes que les autres synonymes du vocabulaire. L'emploi, le genre, le ton, la valeur affective ou symbolique produisent entre eux des différences secondaires et multiples : *glaucus* répugnera au prosateur et *cinereus* au poète. Les déesses sont *candidae* et non *albae*, les Enfers *atri* plutôt que *nigri*[1]. Aussi l'examen du sens purement coloré du vocabulaire qui nous concerne ne peut-il être considéré comme un terme. Il n'est que le fondement nécessaire à partir duquel on en peut saisir la pleine valeur stylistique.

J. André.

1. Cf. J. Marouzeau, *Traité de stylistique appliquée au latin*, p. 152.